

TAMA - Pôle Social

● PRÉSENTATION DU SERVICE

Regroupés au sein de la même entité du fait de la transversalité des interventions et de la mutualisation des moyens, le Pôle Social est composé de six services ayant des missions différentes. Leurs points communs : la protection de l'enfance et le soutien aux personnes fragilisées sur l'ensemble du territoire.

● COORDONNÉES

Chef de service : Carole CHEVALIER

Tél. : 06.39.29.17.10. / 02.69.64.89.01

E-mail : permanence-sociale@tama-mayotte.com

● PUBLIC VISÉ

- ▶ Les majeurs fragilisés, victimes, sous protection juridique
- ▶ Les mineurs victimes
- ▶ Les mineurs isolés et sans représentants légaux

● PRESTATIONS

▶ Le Service du Rapprochement Familial réalise des entretiens avec les personnes interpellées dans le cadre d'une mesure de reconduite à la frontière. Il a pour mission de sensibiliser les parents à l'importance de partir avec leurs enfants. Le cas échéant, un signalement de mineurs potentiellement isolés sur le territoire est réalisé. Les intervenants sont présents au Centre de Rétention Administrative ainsi que dans les Gendarmeries de Mayotte et au Commissariat de Mamoudzou.

▶ Le Service des Enquêtes recueille sur le terrain des informations sociales sur les mineurs potentiellement isolés sur le territoire pour orientation vers les partenaires.

▶ Le Dispositif d'Accompagnement Social des Mineurs Isolés (DASMI) propose un soutien temporaire et un accompagnement social des mineurs sans représentant légal sur Mayotte recueillis par un tiers.

▶ Le Service d'Aide au Retour organise et accompagne physiquement les mineurs aux Comores auprès de leurs parents, en tenant compte du statut de mineur isolé et de la volonté des parents

▶ Le Service de l'Aide à la Personne accueillie, écoute et oriente les personnes fragilisées ou victimes. Présents au Commissariats et dans les Gendarmeries de l'île, les actions des intervenants sociaux permettent de faire évoluer favorablement la situation de la personne accueillie.

▶ Le Service des Tutelles et Administrateur Ad Hoc offre un accompagnement individualisé. Le service des tutelles assure une protection des majeurs vulnérables. Pour sa part, l'Administrateur Ad Hoc représente les intérêts des mineurs victimes par le biais d'une assistance juridique et éducative.

